



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE

4 rue Guynemer

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Tél : 01 47 61 73 60

Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens de la Gironde du 29/01/2019

Présents : P. BARLOGIS
J. BENOIST
B. BOTALLA GAMBETTA
JC. DUCAMP
P. DAUNE
B. FERRA
B. FORGE
P. GOURBEAU
C. LAVEDRINE
O. RAYNAL
Y. REUMAUX
B. TRIPONEL

Représentés : J. AUPETIT
J. DE GIOVANNI
J. DELAGE
C. DE PINS
JC. DE PONCINS
C. FLATRES
B. HILLON
J. ROELANDT

Excusés : M. SARRIO
P. GRESSET

Le 29 janvier 2019 à 10 H 00, se sont réunis au siège de l'association sis 4 rue Guynemer à 92130 Issy les Moulineaux

Les membres du Conseil d'Administration de l'Amicale des Anciens de la Gironde sur convocation de son Président Christian LAVEDRINE

Il a été dressé une feuille de présence (jointe en annexe) signé par chaque administrateur présent tant à titre personnel qu'en sa qualité de mandataire.

Olivier RAYNAL est désigné comme secrétaire.



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des administrateurs les pièces suivantes :

- Les statuts de l'association.
- Le Procès- verbal du précédent Conseil du 19/10/2018.
- Le bilan de l'association arrêté au 31 décembre 2018.
- Le projet de traité de fusion- absorption des trois associations du Groupe Colas : Amico- Les Anciens de la Gironde et l'AS Sacer par l'Union des Amicales du Groupe Colas (UAGC).
- Les nouveaux statuts de l'UAGC devant devenir l'Amicale du Groupe Colas (AGC) après fusion.
- Le règlement intérieur qui sera celui de l'AGC après fusion.
- La feuille de présence.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant de la présente réunion :

- 1- Adoption du procès-verbal du C.A. précédent du 19/10/2018
- 2- Arrêté des comptes de l'association au 31 décembre 2018, et établissement du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale.
- 3- Présentation et adoption du projet de fusion des trois associations (amicales du Groupe Colas) : Amico, Les Anciens de la Gironde et l'AS Sacer) par l'UAGC.
- 4- Présentation des nouveaux statuts de l'UAGC -association absorbante des 3 anciennes amicales- tels qu'ils devront être adoptés par l'AGE de l'UAGC (devenue AGC) absorbante.
- 5- Présentation du nouveau règlement intérieur de l'AGC tel qu'il sera soumis pour adoption par le Conseil d'Administration de cette association.
- 6- Pouvoirs à donner au Président aux fins de :
 - Signer le projet de traité de fusion-absorption.
 - Convoquer l'assemblée générale mixte de l'Amicale des Anciens de la Gironde le 02 avril 2019 pour :
 - Approbation des comptes du 31 décembre 2018.
 - Approbation du traité de fusion-absorption et prononcer la dissolution-sans liquidation- de cette association.
 - Effectuer avec délégation possible toutes formalités administratives conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le Président donne ensuite la parole à tout administrateur désirant la prendre.



AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

Plusieurs administrateurs expriment différents points de vue et remarques qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1° Résolution :

Après lecture par le Président, le Conseil d'Administration décide de valider la rédaction du procès-verbal du précédent C.A. du 19/10/2018 tel que proposé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2° Résolution :

Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'association clos au 31 décembre 2018 faisant ressortir un actif net de l'association à cette date de 126 000.36 euros, ainsi que les termes du rapport du Conseil à soumettre à l'assemblée générale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3° Résolution :

Le Conseil d'Administration prend acte du projet de fusion-absorption de l'Amicale des anciens de la Gironde et des deux autres associations du Groupe Colas par l'UAGC et de la dissolution sans liquidation de l'Amicale des anciens de la Gironde qui en sera la conséquence et approuve le texte du traité de fusion qui sera soumis pour adoption à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Amicale des Anciens de la Gironde à convoquer par le Président. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4° Résolution :

Comme conséquence des deux résolutions précédentes le Conseil d'Administration décide de donner tous pouvoirs à son Président et à toute personne qu'il délèguera aux fins de :

- a) Signer le traité de fusion-absorption tel qu'adopté.
- b) Convoquer une assemblée générale ordinaire de l'Amicale des Anciens de la Gironde suivie d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 avril 2019 pour approuver les comptes de l'année 2018, le rapport de gestion et donner quitus de sa gestion au Conseil d'Administration ainsi que pour approuver le traité de fusion et prononcer la dissolution de l'Amicale des Anciens de la Gironde sans liquidation.

AMICALE
DES ANCIENS
DE LA GIRONDE

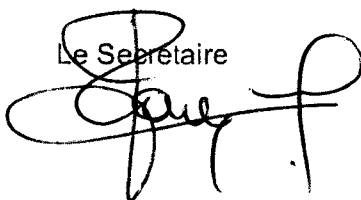
AMICALE DES ANCIENS DE LA GIRONDE
4 rue Guynemer
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél : 01 47 61 73 60

- c) Effectuer toutes formalités administratives résultant de la réalisation des opérations ci-dessus, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H15

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire



le Président

